



MARDI le 08 septembre 2020

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre 2020 à 19h00

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une séance extraordinaire soit tenue le jeudi 10 septembre 2020 à 19h00 à la salle secondaire (porte gauche de l'hôtel de ville) au 267 Notre-Dame et que suivant les mesures exceptionnelles, le port du masque est obligatoire pour rentrer dans la salle et pour vos déplacements à l'intérieur. Lorsque tout le monde auront pris place (merci de respecter la position des chaises) nous allons pouvoir enlever nos masques.

Suivant que la séance extraordinaire est enregistrée, lors de la période de questions, merci de bien vouloir vous identifiez lorsque parole est à vous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Arpenteurs-Géomètres rue St-Pierre
4. Localisation de services souterrain rue St-Pierre
5. Correction sur le règlement 2020-01
6. Avis de motion – modification au règlement 227 relatif au brûlage de matières combustibles
7. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
8. Levée de la séance

Signée ce 08 septembre 2020

Carole Barbier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie, le 08 septembre 2020, aux deux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 08 septembre 2020

Carole Barbier
Directrice générale et secrétaire-trésorière